

Possibilité d'une PRÉ-DEMANDE sur internet avant votre rendez-vous en Mairie

<https://ants.gouv.fr> ou <https://franceconnect.gouv.fr> avec votre n° fiscal et votre mot de passe

Attention !!! : Les cartes d'identité délivrées à partir du 01/01/2004

sont prolongées automatiquement de 5ans.

PIÈCES A FOURNIR CARTE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT



- Présenter une pièce d'identité
- Acte de naissance de moins de 3mois Si carte d'identité ou passeport est non valide
Connaître NOM (jeune fille pour la mère), tous les Prénoms, date et lieu naissance des parents
- Justificatif de domicile : Facture EDF de – 6 mois ou EAU ou IMPOT à votre nom
- 2 photos d'identité (– 6mois) dans les normes (sans lunette, tête bien droite, sans la bouche ouverte et les cheveux bien en arrière, dégagés des oreilles).

Pour un passeport :

- 86€ (adulte), 17€ (-15ans) ou 42€ (entre 15 et 17ans) en timbre fiscal
Acheter dans une maison de la presse ou sur internet
<https://timbres.impots.gouv.fr>

Si pas de justificatif de domicile à votre nom :

- Attestation sur l'honneur de l'hébergeant (papier libre)
- La carte d'identité ou le passeport de l'hébergeant
- Facture EDF ou EAU ou IMPOT de – 1an au nom de l'hébergeant, échéancier accepté.

Si vol ou perte pour le renouvellement de la carte d'identité :

- Timbre fiscal ou flash code de 25€ (à imprimer svp):
Acheter dans une maison de la presse ou sur internet <https://timbres.impots.gouv.fr>
- Acte de naissance de – 3mois
- Déclaration de vol

Toutes **1ères demandes** et
pièces expirées :
Acte de naissance
de moins 3mois



EN PLUS POUR LES MINEURS :

- Taille
- Livret de famille à jour
- Pièces d'identité des parents
- Jugement de divorce avec la page de la résidence de l'enfant
- Attestation du parent non présent autorisant la fabrication de la pièce d'identité en cas de divorce

**Votre enfant doit être
présent au dépôt du dossier.
Pour les -12ans, pas
d'empreintes.**



Pour récupérer vos pièces d'identité prendre RDV

Les remises se font entre 9h/9h30 ou 11h55/12h30 ou 13h30/14h ou 17h/17h30

Veillez s'il vous plait :

- **Attendre un SMS de la Préfecture ou nous téléphoner 3 semaines après le dépôt de votre dossier**
 - **redonner votre récépissé de demande**

Merci de votre compréhension.



MAIRIE DU NEUBOURG

Service pièces d'identité 02 32 35 66 33 delphine.leroy@le-neubourg.fr

2 place Ferrand – 27110 LE NEUBOURG

Accueil 02 32 35 17 33 nadine.ioannes@le-neubourg.fr